



Titre SERGENT(E) - SÉCURITÉ	Code 611540	Ancien code 404	Groupe de traitement 10
--------------------------------	----------------	--------------------	----------------------------

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Le travail consiste à superviser les activités relatives à la sécurité des personnes, des immeubles et des biens de la Ville ou sous la responsabilité de celle-ci. La fonction implique la coordination du travail des employés assignés à ces activités conformément au plan de protection, aux directives et procédures opérationnelles en vigueur.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est responsable des activités de sécurité qui lui sont confiées et doit diriger les employés affectés à ces activités. Les rapports qu'il soumet à son supérieur immédiat et les visites de ce dernier sur les lieux du travail permettent de vérifier son rendement.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Dirige une équipe effectuant des activités de gardiennage, de patrouille et de central de surveillance; se déplace en véhicule d'un poste de travail à l'autre dans le but d'assurer le respect du plan de protection établi et de s'assurer de la prestation de travail des employés; commande d'apporter les correctifs nécessaires.
2. Informe son supérieur de toute anomalie, de même que des besoins opérationnels et logistiques de son équipe; prend les mesures de corrections nécessaires.
3. Maintient la discipline et le bon ordre parmi les employés de son équipe. Informe son supérieur de tout manquement de la part de ceux-ci.
4. Rédige des rapports quotidiens et événementiels concernant les activités de son équipe.
5. Participe à la formation du personnel et à l'intégration des nouveaux employés.
6. Procède à l'assignation des employés sous sa responsabilité conformément aux directives émises par son supérieur.
7. Procède, en début et fin de quart de travail ou à la demande de son supérieur au contrôle des équipements fournis aux employés et l'informe du résultat de ce contrôle.
8. Fait preuve d'initiative et de jugement dans l'application des plans de protection, des directives, des procédures opérationnelles et des méthodes de travail en vigueur et s'assure de leur application par les employés sous sa responsabilité; participe à améliorer l'efficacité et la qualité du travail de son équipe.
9. Vérifie et contrôle le port des équipements de protection individuelle par les employés sous sa responsabilité et s'assure que les normes et les directives applicables au domaine de la santé et sécurité au travail sont respectées.
10. Participe à l'élaboration des normes, directives et procédures opérationnelles en matière de sécurité des personnes, des immeubles et des biens.
11. Transporte, lorsque requis, le personnel sur leur lieu de travail, ainsi que l'équipement dont ils ont

BC
VT

besoin; garde propre et en bon état de fonctionnement le véhicule qui lui est confié.

12. Agit, selon les besoins opérationnels, en qualité d'agent de sécurité classe 1, d'agent de sécurité classe 2 ou d'agent de sécurité – télécommunications et exécute toutes les attributions qui apparaissent au contenu de ces fonctions.

BC-



QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances :

- Du français parlé et écrit;
- Des normes et standards reliés à la sécurité des personnes, des immeubles et des biens;
- Des équipements utilisés dans le domaine de la sécurité physique;
- Des techniques de réanimation cardio-respiratoire et de la manipulation des équipements;
- Des techniques d'extinction des incendies et de la manipulation des équipements;
- Du règlement sur les normes de comportement des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée.

Connaissances :

- De l'anglais parlé.

Habilités :

- À prendre des décisions;
- À faire preuve d'esprit de synthèse, d'analyse, d'observation, d'initiative et de jugement;
- À travailler en équipe;
- À superviser et coordonner une équipe de travail;
- À évaluer le travail des employés dans un but de formation et d'amélioration des services;
- À utiliser des équipements informatiques;
- À faire preuve d'intégrité, de respect, et de courtoisie;
- À rédiger des rapports clairs et concis;
- À maintenir l'ordre et à inspirer le respect de l'autorité.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction :

Détenir une attestation d'études collégiales en sécurité industrielle et commerciale;

Expérience :

Quelques années d'expérience pertinente.

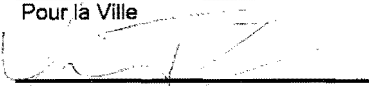
ou

toute combinaison de scolarité et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Posséder un permis de conduire valide.

Détenir un permis d'agent de sécurité valide.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2012	09	27	